

En 1866, Alpinus disait à un de ses amis, brillant avocat : « Tu sais le mot ; mais le pâtre sait la chose ». Mais en 1966... où sont donc les pâtres ?

# DES HOMMES POUR LES PARCS

« On ne commande à la nature qu'en lui obéissant. »

Francis Bacon

**D**écouvrir quelques grands principes, élaborer un minimum de législation, dégager quelques moyens administratifs ou financiers ne suffit pas pour que les parcs se mettent en place, pour qu'ils soient gérés convenablement, pour qu'ils vivent conformément à l'esprit dans lequel ils ont été créés. Couvrant des étendues de plusieurs dizaines de milliers d'hectares, à cheval sur de nombreuses communes, cantons, arrondissements, voire départements, irrespectueux de la géographie administrative, ils concernent un nombre important de collectivités locales. Les intérêts en jeu, les personnes qui vivent sur leur territoire sont divers, parfois en conflit quant à la manière d'occuper le sol, en tous cas souvent ignorants les uns des autres et spécialisés dans leur domaine propre.

Les associations régionales ou locales intéressées au maintien de l'espace naturel ou de la promotion de ses dimensions culturelles sont un atout précieux, un ferment utile pour les parcs. Mais elles ne peuvent, à elles seules, créer une structure durable.

Cette leçon a été bien comprise pour les parcs nationaux puisque l'établissement public qui assure leur gestion se trouve, par le décret du 31 octobre 1961 qui porte application de la loi du 22 juillet 1960 relative à la création des parcs nationaux, placé sous l'autorité d'un conseil d'administration et d'un directeur ; il est précisé que ce dernier qui assure sa gestion sous le contrôle du conseil (art. 14) dirige les services, exerce notamment les pouvoirs de police. Il est, selon l'article 16, nommé par arrêté du Ministre de l'Agriculture après avis du conseil : il peut être fonctionnaire, éventuellement placé en position de détachement.

Pour les parcs régionaux, le texte de base est beaucoup plus souple et ne contient qu'un petit nombre de dispositions, mais il est intéressant qu'il fasse déjà allusion au problème de la direction des parcs.

« La commission interministérielle se prononce sur l'agrément des directeurs de parcs naturels régionaux dans les conditions fixées par un arrêté du Premier Ministre (art. 3).

Le classement une fois prononcé (en parc naturel régional), l'organisme mis en place... désigne un directeur selon les dispositions de l'arrêté prévu à l'article 3 (art. 6).

## Une décision prise à Lurs

**L**es textes n'étaient pas encore signés que la décision était prise, au lendemain même des journées de Lurs en Provence, de mettre sur pied très rapidement, non une « école des parcs », mais un cycle d'études et de formation destiné à permettre à une quinzaine d'hommes de se trouver prêts à assumer des fonctions de responsables de parcs. En un temps record, ce cycle était organisé, prêt à partir le 15 février 1967, moins de cinq mois après les journées de Lurs : quatorze « élèves » prenaient le départ dans sept véhicules spécialement équipés, sous la conduite de Jean Blanc. Départ de la Tour Eiffel, arrivée deux jours après à Lurs en Provence où se tinrent les premières conférences et où leur premier geste fut d'aider à la plantation des 100 arbres que les participants des journées avaient décidé d'offrir à la municipalité et aux habitants qui les avaient accueillis.

Le premier problème posé était le choix des élèves : d'emblée, le Ministre de l'Agriculture et l'Office National des Forêts comprenant l'enjeu, décidaient d'affecter 5 ingénieurs forestiers à ce cycle : une circulaire fut envoyée dans les différents postes et centres de gestion : des volontaires se présentèrent : 4 forestiers, un directeur départemental de l'agriculture furent sélectionnés.

Le Secrétariat d'État à la Jeunesse et aux Sports retenait deux candidats parmi ses

*Les véhicules de l'Ecole des responsables de Parcs dessinent le symbole des espaces naturels.*



fonctionnaires, un directeur départemental, un inspecteur de la région parisienne. Un urbaniste du Ministère de l'Équipement fut également affecté par ce ministère au cycle d'étude.

Il eut été inconcevable que, pour ce qu'on ne peut encore qualifier ni de « carrière », ni de « métier » mais qui correspond en tous cas à une mission nouvelle, tout fût réservé à la fonction publique. Aussi fut-il décidé par les sept ministres formant le Groupe de travail des parcs naturels régionaux de retenir quelques élèves — six en tout parmi les quelques 50 propositions reçues après les journées de Lurs. Les six furent choisis sur l'intérêt qu'ils avaient manifesté depuis quelques années à des titres divers pour la conservation de la nature ou tel aspect du développement culturel ou sportif; parmi eux, un volcanologue, un officier de la marine marchande, moniteur de voile, un assistant réalisateur de télévision... Au total donc 14 « stagiaires » dont les âges s'échelonnent entre 28 et 55 ans.

### Un cycle et une philosophie

Le principe du cycle, prévu pour une durée d'une année, consiste à permettre aux futurs responsables de se familiariser avec celles des techniques indispensables à la création ou au maintien d'espaces naturels. Mais il est bien évident que la multiplicité des disciplines en cause (sciences naturelles, biologie, sociologie, ethnologie, géographie, etc.) ou des techniques indispensables (administration, comptabilité, surveillance, urbanisme, protection des sites, droit foncier, etc.) conduit à ne prévoir que des éléments de références ou les moyens rapides de faire appel aux techniciens compétents (forestiers, ingénieurs, animateurs sportifs, etc.). Il était surtout nécessaire pour les élèves de rassembler une somme de connaissances et d'expériences complétant la culture générale acquise et permettant la mobilisation d'une sensibilité aux différents paysages, aux différentes situations. Des cours, des conférences, des travaux pratiques constituent l'éventail des moyens de toute pédagogie, mais il était particulièrement opportun d'assurer une mobilité extrême pour les contacts avec les paysages, les expériences étrangères ou la diversité régionale des spécialistes et des réalisations.

« Les parcs régionaux sont les pâturages d'été des citadins. »

Jean Gottmann

Aussi fut-il très rapidement décidé, au lendemain même de Lurs qu'il n'y aurait pas de bâtiment d'école mais la constitution d'un cycle extrêmement mobile. En moins de 4 mois, sept véhicules spéciaux furent conçus par Jean Blanc, sous la conduite duquel le cycle était placé, et réalisés par la Régie Renault. Des véhicules tous terrains, de faible consommation et suffisamment routiers pour parcourir les chemins d'Europe et entrer dans le paysage, ses perspectives, ses parfums; une voiture-bureau aménagée pour emporter le matériel pédagogique, les dossiers, les livres; une voiture-magasin, pour les réserves de matériel, les valises; un minicar pour les déplacements collectifs et emportant sur son toit les tentes individuelles ou de groupe.

### Sur les routes de France et d'ailleurs

Cette mission a pris le départ, comme prévu, le 15 février 1967; elle a déjà parcouru le sud-est de la France, s'est isolée à Lurs en Provence pour les cours introductifs et revient déjà d'un premier voyage qui lui a fait traverser l'Italie, la Yougoslavie, la Roumanie, la Bulgarie, les côtes soviétiques de la mer Noire, la Grèce enfin. Un deuxième voyage en deux groupes s'est effectué vers les États-Unis, d'une part, le Japon, d'autre part. Puis, en deux caravanes la mission se rend en Belgique, aux Pays-Bas, en Angleterre et Écosse, en Allemagne fédérale, Danemark, Suède, Finlande. Au total, 16 pays dans lesquels, sur une ou deux expériences par pays, les futurs responsables se familia-

risent avec les notions d'échelle, de diversité de situation, de traitement et de maîtrise des sites.

En France, le cycle d'études jouira de la même mobilité embarquant en Bretagne, présent à Grenoble aux Jeux Olympiques, au contact des parcs en voie de création aussi bien que des universités régionales; ouvert sur la conservation des Baux, des sites de la Vallée des Merveilles aussi bien que découvrant la fondation Maeght, le village de Castellaras ou les réalités de l'europort de Fos, de l'aménagement du Languedoc, de la modernisation agricole de la Gascogne. Des confrontations sont ménagées avec les OREAM (1) et les responsables de collectivités ou de services divers. Sous le contrôle d'un conseil pédagogique, des conférences leur sont données par des professeurs ou des spécialistes venus passer une, deux ou plusieurs journées au contact des stagiaires.

Sorte de « Jeanne » pour ces terriens de demain, le cycle d'étude et de formation est une expérience totalement originale retrouvant, avec des moyens modernes, les dimensions du « Tour de France » des compagnons. Avec ce compagnonnage d'un an, un corps est en train de naître, non d'un texte juridique, mais de la formation commune de responsables pour une réalité de demain. Le saut dans l'inconnu était grand, la pédagogie s'est précisée sur le tas. Il était, en tous cas, indispensable d'innover. Grâce à la souplesse de cette formation, des rencontres ont pu s'opérer entre plusieurs disciplines très intéressées par cette initiative, et psychiatres, sociologues, ethnologues, historiens, botanistes, médecins, ingénieurs... ont pu utilement confronter leurs approches au contact des sites et de ceux qui auront demain, au contact direct des collectivités locales, la responsabilité de promouvoir et de faire vivre les parcs naturels.

(1) Organisation d'Études d'Aménagement et d'Urbanisme des Aires Métropolitaines.



15 février 1967, départ d'une « Jeanne » terrestre: la caravane des parcs attaque le premier des 90 000 km à parcourir en France et dans 19 pays étrangers.